

27.08.2010 - 11:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse / prise de position 29/2010 (www.presserat.ch/27990.htm) Parties: Impressum c. Keystone Plainte admise

Interlaken (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100018292> -

Thème: distinction entre photos rédactionnelles et promotionnelles

Résumé

Keystone: transparence insuffisante s'agissant de photos commerciales

En février 2010 «La Liberté» et «Le Courrier» rapportaient que l'agence de photos Keystone avait transmis aux rédactions, dans son service couvrant les courses de Coupe du monde de ski de Wengen des photos à caractère indubitablement commercial. Celles-ci portaient en partie la mention «Keystone», en partie «Photopress», voire «Keystone Photopress». La fédération des journalistes «Impressum» a par la suite adressé une plainte au Conseil de la presse s'élevant contre ce «mélange entre communication rédactionnelle et commerciale. Tout en soulignant que les images commerciales diffusées sous l'appellation «Photopress» ne représentaient qu'un pourcent de ses activités, Keystone décidait de nantir dorénavant ces photos du label supplémentaire «photo commerciale».

Tout en saluant la réaction de l'agence, le Conseil de la presse a approuvé la plainte puisque Keystone avait manqué de transparence. La seule mention «Photopress» ne suffisait pas à indiquer le caractère commercial de la photo.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Bahnhofstrasse 5
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100609292> abgerufen werden.